

Greffe du tribunal de commerce de Coutances



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/10/2024

Numéro de dépôt : 2024/6389

Déposant :

Nom/dénomination : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES PORTS DE LA MANCHE

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 751 621 715

N° gestion : 2012 B 00211





A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

SA SPL DES PORTS DE LA MANCHE
98 RTE DE CANDOL
MAISON DU DEPARTEMENT

50000 SAINT LO

2019 B 211
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DEPOT
SOUS LE N°
LE 12-10-24
LE GREFFIER DU TRIBUNAL
2024/6389
13 3

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	145 140	97 181	47 959	59 163
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 904 335	1 212 365	7 691 970	7 675 502
Installations tech., matériels, outillage	1 023 348	271 712	751 636	408 197
Autres immobilisations corporelles	8 002 429	1 389 913	6 612 516	5 410 115
Immo. en cours, avances & acomptes	2 571 073		2 571 073	211 085
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	1 835		1 835	995
Total	20 648 160	2 971 171	17 676 989	13 765 057
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	127 506		127 506	135 925
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 666 092	99 794	1 566 299	1 418 986
Fournisseurs débiteurs	27 374		27 374	55 925
Personnel	823		823	2 455
Etat, impôts sur les bénéfices	33 886		33 886	5 637
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	738 411		738 411	205 760
Autres créances	2 619 846		2 619 846	170 709
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 214 342		1 214 342	2 094 786
Total	6 428 281	99 794	6 328 487	4 090 183
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 327		36 327	28 655
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	36 327		36 327	28 655
TOTAL ACTIF	27 112 767	3 070 964	24 041 803	17 883 895



	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	540 000	540 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	54 000	54 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	21 457	12 905
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	378 368	215 865
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	403 495	171 055
Subventions d'investissement	4 264 140	1 235 038
Provisions réglementées		
Total	5 661 460	2 228 863
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 142 464	4 142 464
Total	4 142 464	4 142 464
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 650 000	1 844 675
Total	1 650 000	1 844 675
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	8 140 220	6 710 416
Découverts, concours bancaires	9 326	18 110
Associés et dettes financières diverses	324 670	270 670
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 867 892	800 023
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel	464 114	395 939
Organismes sociaux	538 131	475 280
Etat, impôts sur les bénéfices	105 985	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	89 878	109 599
Etat, obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	32 882	37 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		216 000
Autres dettes	965 489	313 558
Total	12 538 586	9 346 998
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	49 293	320 894
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	24 041 803	17 893 896

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	2 224 920	20,07	2 450 776	24,71	-225 856	-9,22
Production vendue	8 859 206	79,93	7 467 506	75,29	1 391 699	18,64
Production stockée						
Production immobilisée			12 932	0,13	-12 932	-100,00
Subventions d'exploitation	290 612	2,62	141 625	1,43	148 987	105,20
Autres produits	865 282	7,81	750 524	7,57	114 759	15,29
Total	12 240 020	110,43	10 823 363	109,13	1 416 657	13,09
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	2 029 259	18,31	2 312 191	23,31	-282 932	-12,24
Variations stock (marchandises)	8 419	0,08	-62 363	-0,63	70 782	113,50
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	102 789	0,93	44 282	0,45	58 507	132,12
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	4 041 799	36,46	2 895 661	29,20	1 146 138	39,58
Total	6 182 267	55,78	5 189 771	52,33	992 496	19,12
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	482 410	4,35	410 159	4,14	72 251	17,62
Salaires et traitements	2 528 415	22,81	2 324 252	23,43	204 163	8,78
Charges sociales	1 082 640	9,77	982 756	9,91	99 884	10,16
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 235 210	11,14	1 481 503	14,94	-246 293	-16,62
Autres charges	164 637	1,49	147 029	1,48	17 609	11,98
Total	5 493 312	49,56	5 345 698	53,90	147 614	2,76
Résultat d'exploitation	564 441	5,09	287 895	2,90	276 546	96,06
Produits financiers	2 592	0,02	251	0,00	2 341	932,82
Charges financières	55 660	0,50	61 369	0,62	-5 709	-9,30
Résultat financier	-53 069	-0,48	-61 118	-0,62	8 050	13,17
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	511 372	4,61	226 776	2,29	284 596	125,50
Produits exceptionnels	95 666	0,86	226 715	2,29	-131 049	-57,80
Charges exceptionnelles	13 533	0,12	180 200	1,82	-166 667	-92,49
Résultat exceptionnel	82 133	0,74	46 515	0,47	35 618	76,57
Participation des salariés	68 750	0,62	67 849	0,68	901	1,33
Impôt sur les bénéfices	121 260	1,09	34 387	0,35	86 873	252,63
Résultat de l'exercice	403 495	3,64	171 055	1,72	232 439	136,89

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
Chiffre d'affaires H.T.	11 084 126	100,00	9 918 282	100,00	1 165 843	11,75
Ventes de marchandises	2 224 920	20,07	2 450 776	24,71	-225 856	-9,22
Coût d'achat marchandises vendues	2 037 678	18,38	2 249 828	22,68	-212 150	-9,43
Marge commerciale	187 242	8,42	200 949	6,20	-13 706	-6,82
Production vendue	8 859 206	79,93	7 467 506	75,29	1 391 699	18,64
Production stockée						
Production immobilisée			12 932	0,13	-12 932	-100,00
Production de l'exercice	8 859 206	79,93	7 480 438	75,42	1 378 767	18,43
Consommations de l'exercice	4 144 589	37,39	2 939 943	29,64	1 204 646	40,98
Valeur ajoutée	4 901 859	44,22	4 741 444	47,81	160 415	3,38
Subventions d'exploitation	290 612	2,62	141 625	1,43	148 987	105,20
Impôts, taxes et versements assim.	482 410	4,35	410 159	4,14	72 251	17,62
Charges de personnel	3 611 054	32,58	3 307 008	33,34	304 047	9,19
Excédent brut d'exploitation	1 099 006	9,92	1 165 903	11,76	-66 896	-5,74
Reprises sur provisions et transferts	852 465	7,69	744 320	7,50	108 145	14,53
Autres produits	12 817	0,12	6 203	0,06	6 614	106,62
Dotations amortissements et prov.	1 235 210	11,14	1 481 503	14,94	-246 293	-16,62
Autres charges	164 637	1,49	147 029	1,48	17 609	11,98
Résultat d'exploitation	564 441	5,09	287 896	2,90	276 546	96,06
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers	2 592	0,02	251	0,00	2 341	932,82
Charges financières	55 660	0,50	61 369	0,62	-5 709	-9,30
Résultat courant avant impôts	511 372	4,61	226 776	2,29	284 596	125,50
Produits exceptionnels	95 666	0,86	226 715	2,29	-131 049	-57,80
Charges exceptionnelles	13 533	0,12	180 200	1,82	-166 667	-92,49
Résultat exceptionnel	82 133	0,74	46 515	0,47	35 618	76,57
Participation des salariés	68 750	0,62	67 849	0,68	901	1,33
Impôt sur les bénéfices	121 260	1,09	34 387	0,35	86 873	252,63
Résultat net de l'exercice	403 495	3,64	171 056	1,72	232 439	135,89

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 01/01/2023 au 31/12/2023 Durée : 12 mois	du 01/01/2022 au 31/12/2022 12 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	1 099 006	1 165 903
+ Transferts de charges d'exploitation	172 047	66 252
+ Autres produits d'exploitation	12 817	6 203
- Autres charges d'exploitation	164 637	147 029
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers	2 592	251
- Charges financières	55 660	61 369
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles	4 439	
- Participation des salariés aux résultats	68 750	67 849
- Impôts sur les bénéfices	121 260	34 387
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	871 716	927 976

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.



ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES FONDS PROPRES :

Ce poste est représentatif du droit du département de la Manche relatif aux immobilisations mises à disposition dans le cadre des conventions de délégation du service public dûment conclues.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (PRC) :

Des provisions pour gros entretien sont constituées selon un plan pluri annuel de travaux.

Une réévaluation est effectuée chaque année en fonction de l'historique des travaux réalisés et de l'actualisation des devis.

Lors de la réalisation des travaux, les reprises nécessaires sont effectuées.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF**OPTIONS RETENUES**

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition	31/12/2023			☒
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☒
Frais externes de formation		☐	☐	☐
nécessaires à la mise en service		☐	☒	☐
Coûts d'emprunts activables	31/12/2023	☐	28 728	☐
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation	31/12/2023	☐	☐	☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	120 022	25 118		145 140
Terrains.....				
Constructions.....	8 552 759	351 577		8 904 335
Installations techniques, matériel et outillage industriels	628 921	451 623	57 196	1 023 348
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	6 771 014	3 867 654	65 166	10 573 502
Immobilisations financières.....	995	840		1 835
Total.....	16 073 710	4 696 811	122 361	20 648 160

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	60 858	36 322		97 181
Terrains.....				
Constructions.....	877 257	335 108		1 212 365
Installations techniques, matériel et outillage industriels	220 725	99 089	48 102	271 712
Autres immobilisations corporelles..	1 149 814	244 169	4 070	1 389 913
Total.....	2 308 653	714 689	52 171	2 971 171

Dépréciations de l'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations mises à la disposition par le délégant :

> Amortissement en fonction des durées d'emprunt restant à rembourser pour les immobilisations auxquelles sont rattachées des emprunts en-cours à la conclusion de la DSP (*).

> Amortissement de caducité non constaté pour les autres immobilisations.

(*) : avec un minimum sur durée retenue égal à 5 ans

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
Immobilisations incorporelles	L	3 & 5 ans				
Terrains						
Constructions	L	20 ans				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 à 15 ans				
Autres immobilisations corporelles	L & D	3 à 30 ans				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**AUTRES POSTES DE L'ACTIF****- STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	135 925	127 506	135 925	127 506
Total.....	135 925	127 506	135 925	127 506

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION**Créances représentées par des effets de commerce**

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	1 835		1 835
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	5 122 759	5 122 759	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	25 599
Autres créances.....	2 604 199
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	65 014	42 522	7 742	99 794
Autres postes d'actif.....				
Total.....	65 014	42 522	7 742	99 794

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :****Actions****Nombre****Valeur nominale**

Titres en début d'exercice.....	10 800	50,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	10 800	50,00

Provisions :**A l'ouverture****Augmentation****Diminution****A la clôture**

Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg	1 844 675	478 000	672 675	1 650 000
Total.....	1 844 675	478 000	672 675	1 650 000

Etat des dettes :**Montant brut****A 1 an au plus****De 1 à 5 ans****A plus de 5 ans**

Etablissements de crédit.....	8 149 546	703 953	3 247 001	4 198 592
Dettes financières diverses.....	324 670	324 670		
Fournisseurs.....	1 867 892	1 867 892		
Dettes fiscales et sociales.....	1 230 989	1 230 989		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	965 489	965 489		
Produits constatés d'avance.....	49 293	49 293		
Total.....	12 587 879	5 142 286	3 247 001	4 198 592

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	8 539
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	246 167
Dettes fiscales et sociales.....	626 174
Autres dettes.....	311 995

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie
PRETS BANCAIRES (dont capital emprunté > 500 000 €)	7 975 556,48	Cautions solidaire du Département de la Manche	

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions..... 3 562 000
 Autres engagements reçus.....

Cautions détenues auprès des acheteurs de la Criée de Granville dont 306000€ en numéraire inscrits au passif

Effectifs

61

Autres informations significatives

Redressement fiscal :

La société fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale sur l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées portant sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2020.

A l'issue du recours auprès de la commission des impôts directs et de staxes sur le chiffre d'affaires de Caen, le redressement fiscal portant sur un rappel de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 101546€ a été accepté.

Parralèlement, la société effectue un recours contentieux pour obtenir le remboursement d'une créance de double imposition, conséquence directe du redressement fiscal, pour un montant de 23018€.

Les conséquences financières de ce redressement fiscal ont été intégralement inscrites dans les comptes 2023.



[Signature]

RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024 à 9 h 30 à la Maison du Département.

1^{ère} résolution :

Après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

2^{de} résolution :

Résultat net année 2023	403 494,69 €
Report à nouveau débiteur	
Solde à affecter :	
- Au poste de « réserve légale »	20 174,73 €
- Au poste « autres réserves »	383 319,96 €
Total affecté :	403 494,69 €

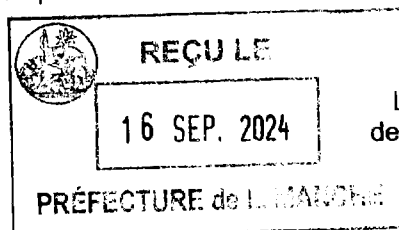
L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat qui lui a été présentée.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale approuve la désignation du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent document pour l'accomplissement de toute formalité légale de publicité ou autre.



Le président directeur général
de la SPL des ports de la Manche

Damien Pilon



[Handwritten signature]

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet de rapport de gestion 2023.

Assemblée générale du 12 juin 2024

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations vous ont été adressées par mail le 31 mai 2024.

Les comptes ont été tenus à votre disposition au siège de Saint-Lô.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° Activité au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires HT réalisé a été de 11 084 126 € (contre 9 918 282 € en 2022) intégrant la gestion d'une nouvelle structure : terminal frigorifique du port de Granville.

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé se détaille de la façon suivante :

- vente de carburant : 2 224 920 € (2 450 776 € en 2022),
- location des emplacements portuaires, redevances et taxes diverses : 8 859 206 € (7 467 506 € en 2022).

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

- charges de personnel : 3 611 054 € (3 307 008 € en 2022),
- les achats de carburants : 2 037 678 € (2 249 828 €),
- impôts et taxes : 482 410 € (410 159 € en 2022),
- amortissements et provisions : 1 235 210 € (1 481 50,3 € en 2022),
- charges financières : 55 660 € (61 369 € en 2022)
- charges exceptionnelles : 13 533 € (180 200 € en 2022).

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un résultat net comptable de **403 495 €** contre 171 055 € pour l'année 2022.

Le résultat net analytique par établissement est le suivant :

RESULTATS PAR ETABLISSEMENT	2023	2022
Siège	- 26 382 €	- 4 528 €
Service dragage	0 €	
St Vaast	43 980 €	29 003 €
Barfleur	41 014 €	- 20 198 €
La Hague	57 953 €	1 275 €
Barneville-Carteret	53 382 €	26 991 €
Portbail	72 009 €	- 7 330 €
Granville Plaisance	32 483 €	72 594 €
Granville Pêche	75 736 €	134 542 €
Granville commerce	14 790 €	- 61 294 €
Granville Terminal frigo	38 530 €	
TOTAL	403 495 €	171 055 €

Informations importantes survenues lors de l'exercice :

- La SPL des ports de la Manche s'est vu déléguer par le Département de la Manche la gestion du terminal frigorifique de Granville pour une durée limitée à 3 ans. Cet équipement situé sur le port de Granville permet la congélation de produits de la mer et d'autres produits frais dans deux chambres froides ainsi que la mise en sachet de produits de la mer pour expédition. Le chiffre d'affaires de cette nouvelle activité s'est élevé à 802 858 € et un résultat net de 38 530 € (soit 4,8 % du CA). Deux agents salariés de cette activité ont été intégrés dans les effectifs de la SPL. L'activité nécessite également le recours à de nombreux personnels intérimaires pour faire face au surcroît de travail (97 k€).
- Le conseil d'administration a donné son feu vert en 2022 à la mise en construction d'une drague aspiratrice pour l'entretien des bassins portuaires. Le marché public de construction a été confié en 2023 au chantier naval Merré (Nort sur Erdre) qui devrait livrer la drague « VENUS MANCHE » à la mi-octobre 2024 pour un montant global de 2,7 M€HT, auquel il conviendra d'ajouter les achats de conduites de refoulement et des autres accessoires (navire de servitude, véhicule, pièces de rechange) pour environ 0,3 M€ HT. la charge des investissements n'est cependant pas intégrée dans le bilan 2023 mais le sera en 2024.

- La SPL a déposé deux dossiers de financement BREXIT qui ont été retenus pour le financement d'investissements sur les ports de Barneville-Carteret et de Granville, ports impactés négativement par l'effet du Brexit. Ces financements étant assujettis à une réalisation d'opérations avant la fin d'année 2023, la SPL a dû accélérer les travaux ou investissements mobiliser un gros volume de trésorerie (environ 1 M€ en décembre 2023), rendu possible par le déblocage de subventions par anticipation du Département de la Manche.
- La SPL a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les périodes 2018, 2019 et 2020. Si le contrôle fiscal n'a pas fait l'objet de remarques particulières, l'inspectrice a néanmoins ouvert une procédure de redressement sur les provisions pour travaux portuaires non réalisés. Ainsi, l'administration fiscale portait le redressement sur un montant de 161 840 € de provisions à reprendre dans les comptes. Après saisine de la commission des impôts, le redressement ne portait plus que sur 101 546 € de provisions ainsi qu'une pénalité de 4 439€. Les provisions pour travaux devant de toute façon être reprises ultérieurement dans les comptes, ce redressement ne constitue finalement qu'une anticipation des reprises de provision et de leur imposition sur les sociétés, raison pour laquelle la SPL n'a pas fait appel de la décision de l'administration fiscale.

Endettement (emprunts bancaires uniquement) :

À l'issue de l'exercice 2023, la dette de la SPL s'élève à 8 140 220 € contre 6 710 416 € en 2022 (dont emprunt pour l'extension du port de Barneville-Carteret de 4 265 654 € et déblocage partiel de l'emprunt pour la drague).

Dettes fournisseurs au 31/12/2023 : 1 867 892 € (contre 800 023 € en 2022)

Délais de paiements des fournisseurs : la règle générale est celle d'un règlement à date d'échéance des factures. Pour ce qui concerne la vente des produits sous criée, les pêcheurs sont réglés toutes les fins de semaine à J+7.

Délais de paiements des clients : la règle générale est celle d'un règlement à date d'échéance des factures. Pour ce qui concerne l'achat des produits sous criée, les mareyeurs et autres acheteurs doivent régler leur facture à J+15, sachant que tous les achats sous criée sont garantis par une caution bancaire à hauteur des achats moyens réalisés par semaine et par acheteur.

Trésorerie : au 31 décembre 2023, la situation de trésorerie consolidée de la SPL s'élève à 1 214 342 € contre 2 094 786 € au 31/12/2022.

2° Evènements survenus depuis la clôture du dernier exercice

- RH SPL :

La SPL a connu une évolution de la masse salariale en 2023 (+9%), tenant compte d'une part de l'intégration de 2 nouveaux salariés dans l'entreprise (terminal frigorifique), et d'autre part de l'évolution du point d'indice de la convention collective des ports de plaisance (+5%). La masse salariale est ainsi passée de 2 181 672 € en 2022 à 2 433 735 € en 2023.

3° Evènements postérieurs à la clôture

RAS

4° Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives

Le bilan 2023 démontre une activité très soutenue de la SPL, tant du point de vue de l'énergie déployée pour le volet des ressources humaines (conditions salariales, organisation du temps de travail, formation des personnels) que du point de vue des développements de projets (reprise du terminal frigorifique, gestion des accès sur le port de Granville, lancement de la construction du nouveau bureau du port de Barneville-Carteret, politique marketing sur les ports).

Un point particulier concernant le renouvellement des AOT du port de Granville qui s'achevaient fin 2023 après 50 ans d'amodiation de longue durée :

- AOT A TERRE : 18 nouveaux contrats d'occupations commerciales ont été proposés pour 5 ans (durée autorisée par le Département de la Manche) représentant 9300 m² de surfaces commerciales.
- AOT A FLOT : mise en concurrence de plus de 85 emplacements à flots pour les différentes catégories de professionnels du nautisme (bateau école, loueur de bateau, chantier naval, ...), représentant 18 sociétés commerciales différentes.

5° Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement.

6° Dépenses non déductibles

Nous vous informons que la société n'a engagé aucune dépense non déductible visée à l'article 223 quater du code général des impôts.

DIVIDENDES VERSES

Aucun dividende n'est distribué au titre de l'exercice clos.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1° Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Notre société ne contrôle aucune autre société.

2° Prises de participations

Notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

3° Cession de participations croisées

Notre société ne détient pas de participations croisées.

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Résultat net année 2023	403 494,69 €
Report à nouveau débiteur	
Solde à affecter :	
- Au poste de « réserve légale »	20 174,73 €
- Au poste « autres réserves »	383 319,96 €
Total affecté :	403 494,69 €

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Par délibération en date du 11 mai 2012, le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1° Liste de l'ensemble des administrateurs et censeurs désignés en 2023 :

Nom/Prénom	Représentant actionnaire	Fonction
Madame Frédérique BOURY	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Madame Catherine BRUNAUD-RHYN	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Madame Hedwige COLLETTE	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Jacques COQUELIN	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Daniel DENIS	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Madame Isabelle FONTAINE	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Axel FORTIN- LARIVIERE	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Jean- Marc FRIGOUT	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Madame Maryse LE GOFF	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Gilles LELONG	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Thierry LETOUZE	Conseil départemental de la Manche	Administrateur

Nom/Prénom	Représentant actionnaire	Fonction
Madame Valérie NOUVEL	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Damien PILLON	Conseil départemental de la Manche	Président Directeur Général
Monsieur Yvan TAILLEBOIS	Conseil départemental de la Manche	Administrateur
Monsieur Gilbert DOUCET	Bassin de navigation Est	Administrateur
Monsieur David LEGOUET	Bassin de navigation Nord-Ouest	Administrateur
Monsieur Gilles MENARD	Bassin de navigation Sud	Administrateur
Monsieur Stéphane SORRE	CC Granville Terre et Mer	Administrateur
Madame Christiane TINCELIN	Commune de Barfleur	Censeur
Monsieur Antoine LUPO	Commune de la Hague	Censeur
Monsieur Philippe PELLERIN	Commune de Portbail-sur-mer	Censeur

Les administrateurs ont précisé lors de leur nomination les mandats et fonctions (y compris salariées) exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (règles relatives au cumul des mandats : SA à conseil d'administration : L.225-21, L.225-54-1) :

- les administrateurs ne disposent d'aucune rémunération, ni d'avantage de quelque nature que ce soit.
- la SPL a passé des conventions, directement ou par personne interposée, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

2° Conventions entre le Département de la Manche et la SPL :

- DSP ports Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, La Hague, Barneville-Carteret, Portbail-sur-mer et Granville : conventions passées pour une durée de 30 ans.

- Convention avec la communauté de communes Granville Terre et Mer (GTM), le Département de la Manche et la SPL : le Département de la Manche et GTM ont respectivement décidés de reprendre la compétence sur l'aérodrome de Bréville et sur la zone Logimer et de solliciter la SPL pour qu'elle puisse poursuivre les missions d'entretien des équipements par les services du port. Une convention d'entretien a été mise en œuvre pour permettre la poursuite de ces missions d'intérêt public liés à l'activité du port (concerne la mise à disposition par la SPL de 2 ETP pour la zone Logimer).

Il n'y a pas eu en cours d'année 2023 de délégation accordée par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Société Publique Locale des Ports de la Manche

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société Publique Locale des Ports de la Manche

98 Route de Candol Maison du Département Conseil Général de la Manche 50050 SAINT-LO CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (the company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre





KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Société Publique Locale des Ports de la Manche

98 Route de Candol Maison du Département Conseil Général de la Manche 50050 SAINT-LO
CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Société Publique Locale des Ports de la Manche,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Publique Locale des Ports de la Manche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A. société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais / private company limited by guarantee.

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception des points ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L.225-115 du code de commerce, les projets de résolutions ne nous ont pas été communiqués.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Saint Lô, le 28 mai 2024

KPMG SA



28/05/2024 10:44

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	145 140	97 181	47 959	59 163
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 904 335	1 212 365	7 691 970	7 675 502
Installations tech., matériels, outillage	1 023 348	271 712	751 636	408 197
Autres immobilisations corporelles	8 002 429	1 389 913	6 612 516	5 410 115
Immo. en cours, avances & acomptes	2 571 073		2 571 073	211 085
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	1 835		1 835	995
Total	20 648 160	2 971 171	17 676 989	13 765 057
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	127 506		127 506	135 925
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 666 092	99 794	1 566 299	1 418 986
Fournisseurs débiteurs	27 374		27 374	55 925
Personnel	823		823	2 455
Etat, impôts sur les bénéfices	33 886		33 886	5 637
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	738 411		738 411	205 760
Autres créances	2 619 846		2 619 846	170 709
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 214 342		1 214 342	2 094 786
Total	6 428 281	99 794	6 328 487	4 090 183
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 327		36 327	28 655
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	36 327		36 327	28 655
TOTAL ACTIF	27 112 767	3 070 964	24 041 803	17 883 895

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	540 000	540 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	54 000	54 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	21 457	12 905
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	378 368	215 865
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	403 495	171 055
Subventions d'investissement	4 264 140	1 235 038
Provisions réglementées		
Total	5 661 460	2 228 863
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 142 464	4 142 464
Total	4 142 464	4 142 464
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 650 000	1 844 675
Total	1 650 000	1 844 675
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	8 140 220	6 710 416
Découverts, concours bancaires	9 326	18 110
Associés et dettes financières diverses	324 670	270 670
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 867 892	800 023
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	464 114	395 939
. Organismes sociaux	538 131	475 280
. Etat, impôts sur les bénéfices	105 985	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	89 878	109 599
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	32 882	37 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		216 000
Autres dettes	965 489	313 558
Total	12 538 586	9 346 998
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	49 293	320 894
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	24 041 803	17 683 895

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	2 224 920	20,07	2 450 776	24,71	-225 856	-9,22
Production vendue	8 859 206	79,93	7 467 506	75,29	1 391 699	18,64
Production stockée						
Production immobilisée			12 932	0,13	-12 932	-100,00
Subventions d'exploitation	290 612	2,62	141 625	1,43	148 987	105,20
Autres produits	865 282	7,81	750 524	7,57	114 759	15,29
Total	12 240 020	110,43	10 823 363	109,13	1 416 657	13,09
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	2 029 259	18,31	2 312 191	23,31	-282 932	-12,24
Variations stock (marchandises)	8 419	0,08	-62 363	-0,63	70 782	113,50
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	102 789	0,93	44 282	0,45	58 507	132,12
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	4 041 799	36,46	2 895 661	29,20	1 146 138	39,58
Total	6 182 267	55,78	5 189 771	52,33	992 496	19,12
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	482 410	4,35	410 159	4,14	72 251	17,62
Salaires et traitements	2 528 415	22,81	2 324 252	23,43	204 163	8,78
Charges sociales	1 082 640	9,77	982 756	9,91	99 884	10,16
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 235 210	11,14	1 481 503	14,94	-246 293	-16,62
Autres charges	164 637	1,49	147 029	1,48	17 609	11,98
Total	5 493 312	49,56	5 345 698	53,90	147 614	2,76
Résultat d'exploitation	564 441	5,09	287 895	2,90	276 546	96,06
Produits financiers	2 592	0,02	251	0,00	2 341	932,82
Charges financières	55 660	0,50	61 369	0,62	-5 709	-9,30
Résultat financier	-53 069	-0,48	-61 118	-0,62	8 050	13,17
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	511 372	4,61	226 776	2,29	284 596	125,50
Produits exceptionnels	95 666	0,86	226 715	2,29	-131 049	-57,80
Charges exceptionnelles	13 533	0,12	180 200	1,82	-166 667	-92,49
Résultat exceptionnel	82 133	0,74	46 515	0,47	35 618	76,57
Participation des salariés	68 750	0,62	67 849	0,68	901	1,33
Impôt sur les bénéfices	121 260	1,09	34 387	0,35	86 873	252,63
Résultat de l'exercice	403 495	3,64	171 055	1,72	232 439	135,89

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES FONDS PROPRES :

Ce poste est représentatif du droit du département de la Manche relatif aux immobilisations mises à disposition dans le cadre des conventions de délégation du service public dûment conclues.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (PRC) :

Des provisions pour gros entretien sont constituées selon un plan pluri annuel de travaux.

Une réévaluation est effectuée chaque année en fonction de l'historique des travaux réalisés et de l'actualisation des devis.

Lors de la réalisation des travaux, les reprises nécessaires sont effectuées.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF**OPTIONS RETENUES**

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition	31/12/2023			☒
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☐
Frais externes de formation		☐	☐	☐
nécessaires à la mise en service		☐	☒	☐
Coûts d'emprunts activables	31/12/2023	☐	28 728	☐
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation	31/12/2023	☐	☐	☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	120 022	25 118		145 140
Terrains.....				
Constructions.....	8 552 759	351 577		8 904 335
Installations techniques, matériel et outillage industriels	628 921	451 623	57 196	1 023 348
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	6 771 014	3 867 654	65 166	10 573 502
Immobilisations financières.....	995	840		1 835
Total.....	16 073 710	4 696 811	122 361	20 648 160

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	60 858	36 322		97 181
Terrains.....				
Constructions.....	877 257	335 108		1 212 365
Installations techniques, matériel et outillage industriels	220 725	99 089	48 102	271 712
Autres immobilisations corporelles..	1 149 814	244 169	4 070	1 389 913
Total.....	2 308 653	714 689	52 171	2 971 171

Dépréciations de l'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations mises à la disposition par le délégant :

> Amortissement en fonction des durées d'emprunt restant à rembourser pour les immobilisations auxquelles sont rattachées des emprunts en-cours à la conclusion de la DSP (*).

> Amortissement de caducité non constaté pour les autres immobilisations.

(*) : avec un minimum sur durée retenue égal à 5 ans

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
Immobilisations incorporelles	L	3 & 5 ans				
Terrains						
Constructions	L	20 ans				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 à 15 ans				
Autres immobilisations corporelles	L & D	3 à 30 ans				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**AUTRES POSTES DE L'ACTIF****- STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	135 925	127 506	135 925	127 506
Total.....	135 925	127 506	135 925	127 506

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION**Créances représentées par des effets de commerce**

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	1 835		1 835
Actif circulant et charges constatées d'avance.	5 122 759	5 122 759	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	25 599
Autres créances.....	2 604 199
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	65 014	42 522	7 742	99 794
Autres postes d'actif.....				
Total.....	65 014	42 522	7 742	99 794

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :****Actions**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	10 800	50,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	10 800	50,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg	1 844 675	478 000	672 675	1 650 000
Total.....	1 844 675	478 000	672 675	1 650 000

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	8 149 546	703 953	3 247 001	4 198 592
Dettes financières diverses.....	324 670	324 670		
Fournisseurs.....	1 867 892	1 867 892		
Dettes fiscales et sociales.....	1 230 989	1 230 989		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	965 489	965 489		
Produits constatés d'avance.....	49 293	49 293		
Total.....	12 587 879	5 142 286	3 247 001	4 198 592

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	8 539
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	246 167
Dettes fiscales et sociales.....	626 174
Autres dettes.....	311 995

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie
PRETS BANCAIRES (dont capital emprunté > 500 000 €)	7 975 556,48	Caution solidaire du Département de la Manche	

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions..... 3 562 000
 Autres engagements reçus.....

Cautions détenues auprès des acheteurs de la Crique de Granville dont 306000€ en numéraire inscrits au passif

Effectifs

61

Autres informations significatives

Redressement fiscal :

La société fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale sur l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées portant sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2020.

A l'issue du recours auprès de la commission des impôts directs et de staxes sur le chiffre d'affaires de Caen, le redressement fiscal portant sur un rappel de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 101546€ été accepté.

Parallèlement, la société effectue un recours contentieux pour obtenir le remboursement d'une créance de double imposition, conséquence directe du redressement fiscal, pour un montant de 23018€.

Les conséquences financières de ce redressement fiscal ont été intégralement inscrites dans les comptes 2023.



[Handwritten signature]



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Société Publique Locale des Ports de la Manche

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Société Publique Locale des Ports de la Manche

98 Route de Candol Maison du Département Conseil Général de la Manche 50050 SAINT-LO CEDEX

KPMG S.A. : société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (the company limited by
guarantee).



Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Société Publique Locale des Ports de la Manche

98 Route de Candol Maison du Département Conseil Général de la Manche 50050 SAINT-LO
CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Société Publique Locale des Ports de la Manche,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Defense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre





CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance et de pêche de Saint-Vaast-La-Hougue datée du 1er avril 2014.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2014. Elle est conclue pour une durée de trente ans.

Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son Président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance révisable selon l'indice Insee d'un montant de 39 449€ a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance et de pêche de Portbail datée du 1er avril 2014.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2014. Elle est conclue pour une durée de trente ans.

Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance révisable selon l'indice Insee d'un montant de 8 453 € a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance et de pêche de Barfleur datée du 8 janvier 2018.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2018. Elle est conclue pour une durée de trente ans.

Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance révisable selon l'indice Insee d'un montant de 15 819 € a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien des installations portuaires des Ports Patrimoniaux de la Hague.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2019. Elle est conclue pour une durée de trente ans.

Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance fixe d'un montant de 16 000 € destinée au financement des provisions pour gros travaux a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en subvention d'exploitation.

Une redevance de compensation forfaitaire de 12 950€ a été comptabilisée. Celle-ci a été comptabilisée en subvention d'exploitation.

Une redevance révisable selon l'indice Insee d'un montant de 628 € a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de Barneville Carteret.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2020. Elle est conclue pour une durée de trente ans.

Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance révisable fixe selon l'indice Insee d'un montant de 12 538 € a été constatée dans les comptes conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de Granville.

La convention a pris effet à compter du 1er janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de trente ans.



Personne concernée :

Cette convention est conclue entre le Département de La Manche, représenté par son président, et la Société Publique Locale des Ports de La Manche, représentée par son président directeur général.

Nature et objet :

Une redevance révisable selon l'indice Insee ainsi qu'une redevance variable égale à 25% du résultat courant avant impôt a été constatée dans les comptes pour un montant total de 68 260€ conformément à la convention. Celle-ci a été comptabilisée en autres charges d'exploitation.

Saint Lô, le 28 mai 2024

KPMG SA



Signé par **Yohann Bossard**

28/05/2024 10:44

Yohann BOSSARD

Associé

Société Publique Locale des Ports de la Manche

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023





[Signature]

Pour copie certifiée conforme délivrée le 18/10/2024